

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25086**

Intitulé

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole Lad-cavalier d'entraînement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'agriculture

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'agriculture , Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le secteur du galop, le cavalier d'entraînement assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il(elle) peut assurer également les travaux d'entretien d'écurie (tâches réservées au garçon de cour quand il(elle) est présent dans les grosses structures), des pistes d'entraînement ainsi que du matériel. Il(elle) peut accompagner les chevaux aux courses (dans les grosses structures le garçon de voyage en a la charge). La monte en course est réservée aux titulaires de licences.

Dans le secteur du trot, le lad assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il(elle) a également en charge les travaux d'entretien d'écurie, la petite maintenance des bâtiments, l'entretien des pistes d'entraînement ainsi que du matériel. Le lad jockey - lad driver est titulaire d'une licence qui lui permet de monter en course. Les périmètres de ces métiers varient en fonction de la taille des entreprises, de l'expérience, des compétences et des aptitudes des salariés.

Capacités générales

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG3 - Interagir avec son environnement social

Capacités professionnelles

CP4 - Réaliser des soins courants aux équidés

CP5 - Réaliser l'entraînement des équidés

CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le cavalier d'entraînement travaille dans des écuries de galop, de plat et/ou d'obstacle. Le lad, lad jockey - lad driver exerce lui dans des écuries de trot.

- Garçon de cour, cavalier d'entraînement pour le galop

- Lad, lad jockey - lad driver pour le trot

Les emplois sont régis par la convention collective des écuries de galop et de trot. Il n'existe pas de fiche emploi ou métier du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME).

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le CAP agricole peut être délivré après réussite à l'examen.

Modalité de l'examen : L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification. Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du contrôle certificatif en cours de formation.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25086 - UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25086 - UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adapter des comportements favorisant son équilibre personnel
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25086 - UCP1 : Réaliser des soins courants aux équidés</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés - Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25086 - UCP2 : Réaliser l'entraînement des équidés</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre le programme d'entraînement des équidés - Préparer les chevaux pour les courses
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 25086 - UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et batiments</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et batiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 25086 - UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 25086 - UCG3 : Interagir avec son environnement social	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'appropriier les normes et cadres de référence d'un collectif

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : - pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAP agricole, - pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "lad-cavalier d'entraînement" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO du 16 juillet 2015)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation articles R335-5 et suivants

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : option Cavalier-soigneur, lad-jockey - lad-driver, lad-driver d'entraînement (1 an)